



L'essentiel & plus encore

Nutiziale



LES VŒUX DU PRESIDENT



Chers Délégués, Chers amis,

Une nouvelle année est toujours l'occasion de faire le bilan des mois passés, mais aussi de tracer les perspectives de notre avenir.

Nous le savons, le métier d'agriculteur est de plus en plus difficile. Les contraintes économiques se font ressentir depuis quelques années déjà. L'année 2016 n'a pas épargné notre région. Cet été, les incendies qui ont touché la Haute-Corse ont été ravageurs. Les intempéries de novembre et décembre ont aussi éprouvé nos terres, nos récoltes et nos troupeaux.

Face à ces urgences, et dans la limite de ses attributions, la MSA de Corse s'engage pour soutenir et accompagner ses adhérents par des prises en charge de cotisations, des plans de paiement, des secours financiers.

En tant qu'élus MSA, notre mission est d'alerter la caisse si nous avons connaissance sur le terrain de situations difficiles. Je sais pouvoir compter sur vous.

Depuis les élections, il s'est écoulé presque 2 ans... 2 années durant lesquelles les membres du Conseil d'administration se sont investis avec moi sans relâche sur des dossiers épineux tels que celui de la dette sociale. Mais la MSA de Corse c'est heureusement beaucoup d'autres choses que d'encaisser des cotisations. Et c'est même avant tout verser des prestations : nos adhérents perçoivent ainsi chaque année plus de 120 millions d'euros.

Et plus encore, notre volonté est d'être à vos côtés et de multiplier les actions sur le terrain, pour les salariés comme pour les exploitants, pour les actifs comme pour les retraités. Prévention santé, prévention des risques professionnels, accompagnement aux formalités, ruralité... Le menu est varié.

Et nous répondons présents auprès de nos partenaires; En novembre dernier c'est à Porticcio, lors de la Journée de l'installation organisée par les Chambres d'agriculture et les JA, que nous avons prodigué nos conseils.

Les chantiers de 2017 seront nombreux : amélioration de notre accueil téléphonique, nouvelles règles d'affiliation, poursuite des actions de recouvrement, déploiement du nouveau plan Santé Sécurité au Travail, multiplication des actions sociales tels que "les ateliers de l'inclusion" à destination des actifs en situation de précarité ou les "ateliers du bien vieillir" à destination de nos anciens...

Chers amis,

A l'aube de cette nouvelle année, le Conseil d'Administration, la Direction et tout le personnel de la MSA de Corse se joignent à moi pour vous adresser tous nos vœux de bonheur et santé.

Pace e Salute

Dominique Fieschi
Président

❖ Commission de l'Action Mutualiste

La première Commission de l'Action Mutualiste s'est déroulée le 18 novembre dernier. Composée d'une dizaine d'administrateurs de la caisse, elle est présidée par la 1^{ère} Vice-Présidente, Jeanine Cotoni. Au cœur des débats, la réorganisation des comités de l'échelon local et le fonctionnement du réseau des délégués pour les années à venir. Le réseau des délégués s'articulera désormais autour de 8 comités, composés chacun d'un président et d'un administrateur référent.

**Vous souhaitez devenir Président d'un comité local ?
Contactez-nous au 04.95.29.27.52.**

Dans la continuité des réunions territoriales organisées en 2016, 3 rencontres seront organisées au printemps 2017 dans les comités qui n'avaient pas encore accueilli les équipes de la MSA :

-Cruzini Cinarca/Celavo Mezzana/Deux Sevi-Deux Sorru (*rose sur la carte*)

-Cortonais/Niolu (*vert sur la carte*)

-Plaine Orientale (*violet sur la carte*)

La MSA donne à ses délégués les moyens d'agir sur le territoire en les accompagnant et les formant.

Le deuxième semestre 2017 sera consacré à la formation des présidents des comités et des administrateurs référents. Le thème retenu lors de la CAM est « *méthodologie et pilotage de projets sur un territoire* ».

Ensuite, tous les ans, au moins 8 actions seront déployées sur le territoire insulaire (une par comité) à l'initiative des élus. Elles peuvent concerner divers domaines : *prévention santé, prévention des risques professionnels, action sociale, évolutions législatives...* et prendre les formes de réunions d'information, formations, animations.

N'hésitez pas à nous faire connaître vos besoins d'information.

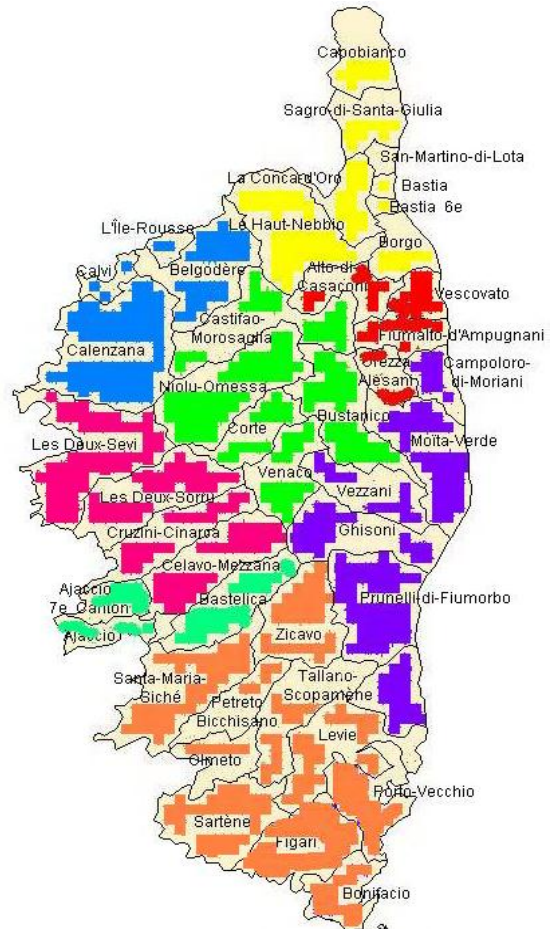
❖ Les Instants Santé MSA

C'est un moment d'échange individuel avec un médecin afin de repérer les principaux facteurs de risques, dépister une pathologie et si besoin orienter l'assuré vers une offre de prévention adaptée (bilan bucco-dentaire, dépistage organisé des cancers, parcours nutrition santé...)

En 2016, les « Instants santé » s'adressaient aux salariés et non-salariés agricoles de 25 à 74 ans, habitant les cantons de Ghisonaccia et Porto-Vecchio.

Plus de **2200** adhérents MSA ont donc été invités à réaliser un bilan sanguin ; **15%** d'entre eux ont donné suite.

In fine, **163** adhérents se sont présentés à la consultation de prévention.



Prime de Noël

Cette année, la MSA de Corse a versé 150 primes à des bénéficiaires du RSA

Recours contre tiers

Dans le cadre de votre mandat, vous pouvez informer nos adhérents sur l'existence du « Recours contre tiers » et les inciter à signaler les accidents à la MSA.

➤ Qu'est-ce que c'est ?

Le recours contre tiers c'est l'obligation légale faite aux caisses de récupérer les dépenses d'assurance maladie auprès du tiers responsable d'un accident causé à l'adhérent ou de son assureur.

➤ Conditions pour qu'il y ait recours contre tiers :

Le dispositif recours contre tiers suppose :

- ✓ une victime ayant subi un dommage corporel justifiant le versement de prestations
- ✓ un auteur du dommage ou son assureur
- ✓ une caisse d'assurance maladie (MSA, CPAM...)

Le dommage doit pouvoir faire l'objet d'une prise en charge au titre de **l'assurance maladie** ou au titre de la **législation « accident du travail »**.

➤ Le recours est possible pour les accidents suivants :

Les accidents de la circulation, les coups et blessures volontaires, les accidents médicaux fautifs, les accidents mettant en jeu la responsabilité civile, les accidents mettant en cause la responsabilité professionnelle, certains accidents du travail...

➤ Quel est l'intérêt pour la victime ?

La victime pourra bénéficier d'une prise en charge de frais complémentaires non couverts par l'assurance maladie (frais dentaires, optique, perte de salaire...).

Elle pourra aussi demander la réparation d'un préjudice et participera à la bonne gestion du système de santé. En effet, la prise en charge des soins est alors assumée par le tiers responsable, ou son assureur, et non par la collectivité.

➤ La procédure à suivre :

La victime, suite à un accident, consulte un professionnel de santé. Elle signale qu'il s'agit d'un accident provoqué par un tiers responsable. Le professionnel de santé coche la case « Accident causé par un tiers » sur la feuille de soins électronique ou papier. La MSA envoie un questionnaire à la victime pour identifier le tiers responsable. Une fois identifié la personne responsable ou son assureur, la MSA instruit le dossier et engage un recours.



AGENDA :

Le service social de la MSA organise une réunion d'information sur le thème

« Prendre soin de sa santé »

**Le lundi 9 janvier à 14h
à la MSA de Ghisonaccia
Maison des services publics**

Newsletter pour les professionnels

En mars 2017, 2 projets newsletters verront le jour dans le réseau MSA. Une à destination des exploitants agricoles, une à destination des employeurs de main d'œuvre.

Ce support de communication diffusera des informations nationales mais aussi locales.

Exploitants, Employeurs, nous vous invitons dès à présent à renseigner vos coordonnées électroniques dans votre espace privé sur www.msa20.fr.

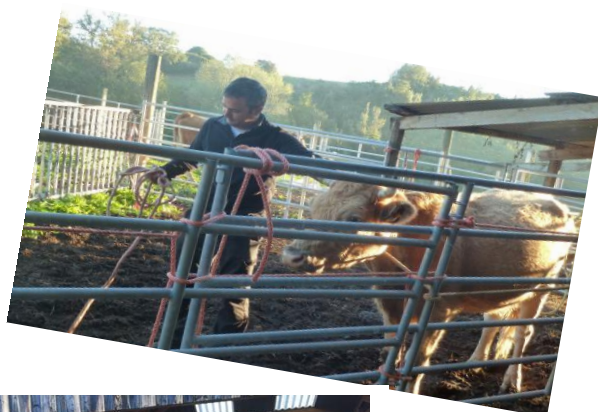
✚ La Charte de solidarité avec les aînés E Cinque Pieve di Balagna

Certaines régions sont confrontées à un triple phénomène : vieillissement démographique massif, réduction des services indispensables à la qualité de vie, accroissement de l'isolement et dilution du lien social. Cependant, maintenir des conditions d'une vie de qualité pour les aînés constitue un enjeu majeur à la fois pour ces populations et pour ces territoires.

Le 15 novembre dernier, la MSA de Corse a concrétisé sa démarche de développement social en direction des personnes âgées sur le territoire E Cinque Pieve di Balagna, en signant avec ses partenaires la « Charte de solidarité des aînés ».

Porté par le service social de la MSA de Corse, ce dispositif est le fruit d'une collaboration avec les partenaires locaux débutée en décembre 2013.

L'ensemble des signataires souhaitait s'unir, harmoniser et coordonner leurs actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, favoriser le maintien à domicile, améliorer l'offre existante aux séniors, et s'inscrire dans un processus de solidarité pour les habitants et le territoire.



✚ Promotion des métiers agricoles

Comme tous les ans, la MSA de Corse participait à la Journée de l'installation en agriculture organisée par la chambre d'agriculture de Corse du Sud.

Cette année, c'est à Porticcio que tous les acteurs du monde agricole corse se sont réunis.

Christine Miniconi, responsable du service cotisations à la MSA de Corse, a pris la parole lors du débat « D'agriculteur à chef d'exploitation » pour présenter les nouvelles conditions d'affiliation.

Et tout au long de la journée, les questions ont fusé au stand de la MSA. Et tous sont repartis satisfaits d'avoir obtenu des réponses !

✚ Formation « Manipulation et contention bovins »

Préserver la santé de ses adhérents et des professionnels de l'agriculture. Telle est la mission première du service Santé-Sécurité au Travail de la MSA de Corse.

3 formations sur la manipulation et la contention des bovins ont été organisées sur des exploitations, 2 en Haute-Corse et une en Corse du Sud.

Théorie et pratique ont rythmé ces journées placées sous le signe de la convivialité. D'autres formations sont prévues pour l'année 2017. A suivre !

